



# PRÉSENTATION DU SAGE DE L'ESCAUT

1

Qu'est ce  
qu'un SAGE?

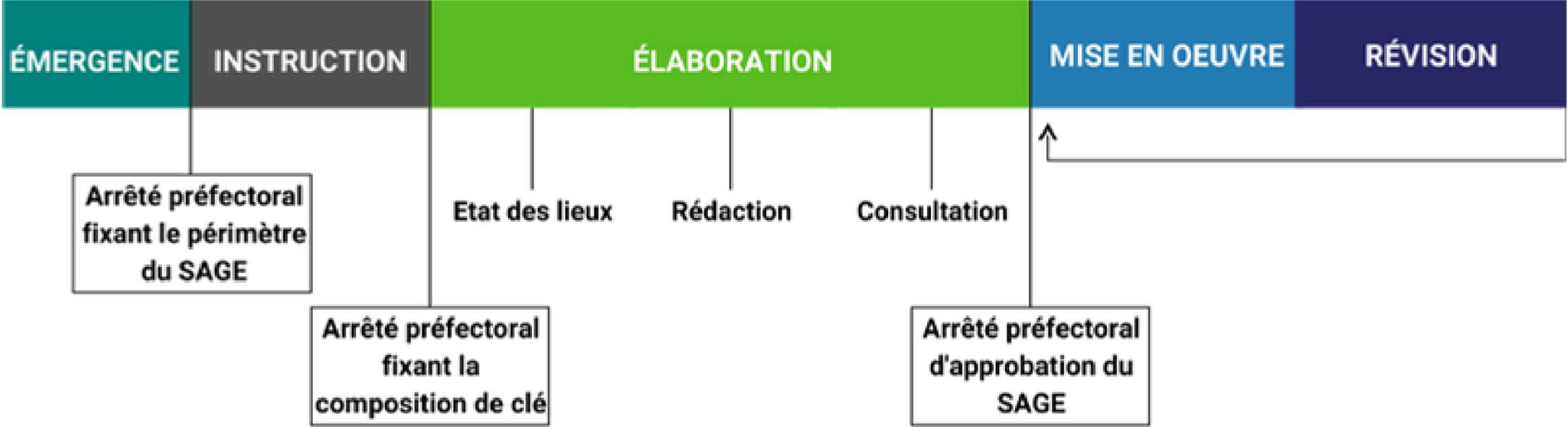


## QU'EST CE QU'UN SAGE?

Un SAGE est un outil de planification d'une politique locale de l'eau. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides.

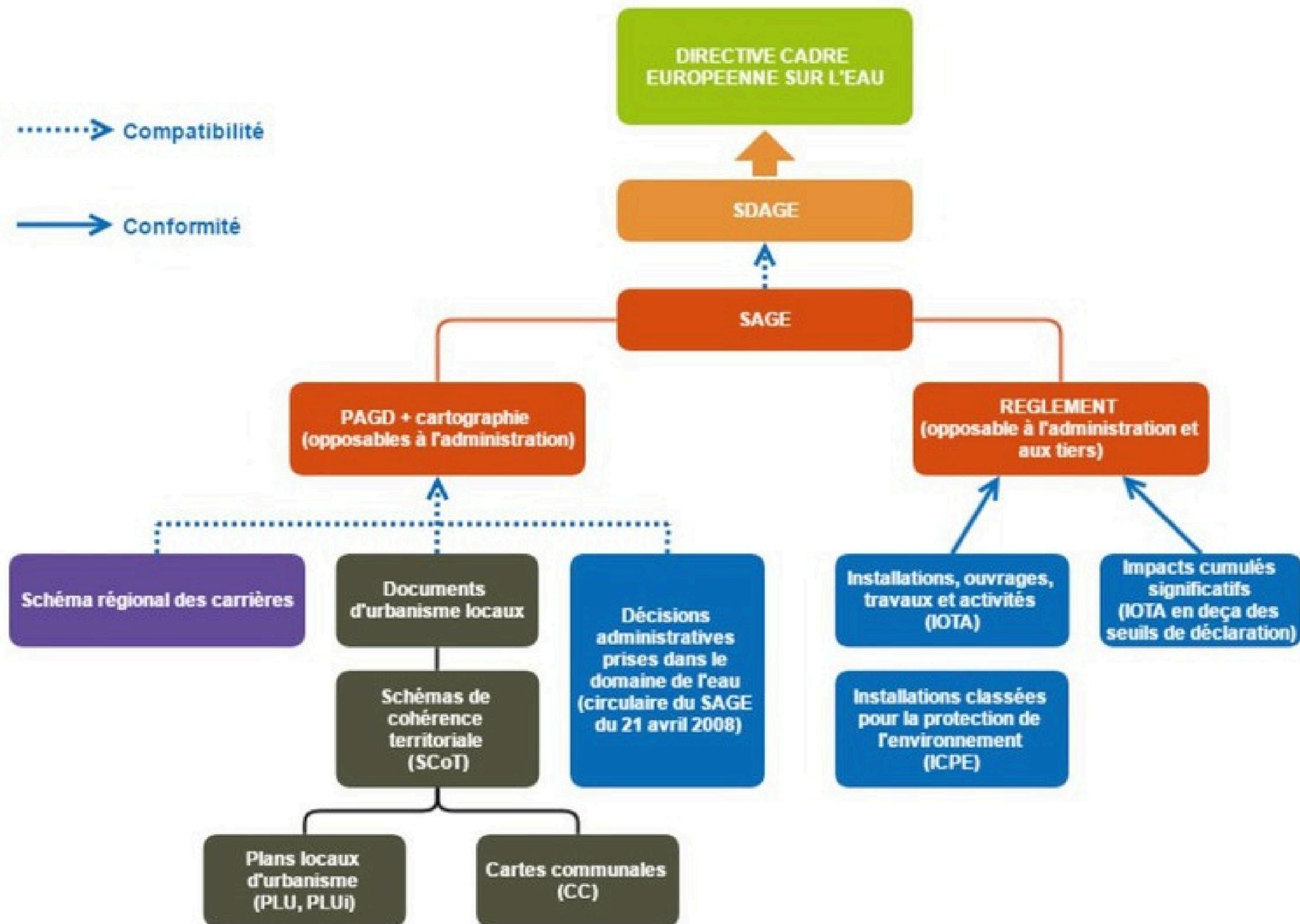
Le SAGE est élaboré par une Commission Locale de l'Eau. Il est ensuite approuvé par le préfet coordonnateur du projet.

## QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN SAGE?



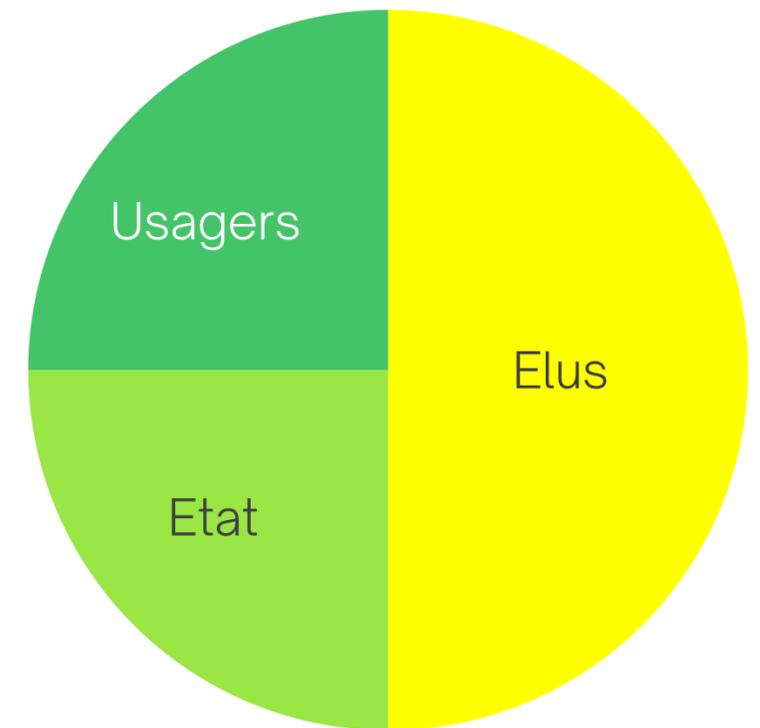
Le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le **13 juillet 2021.**

# Portée juridique du SAGE

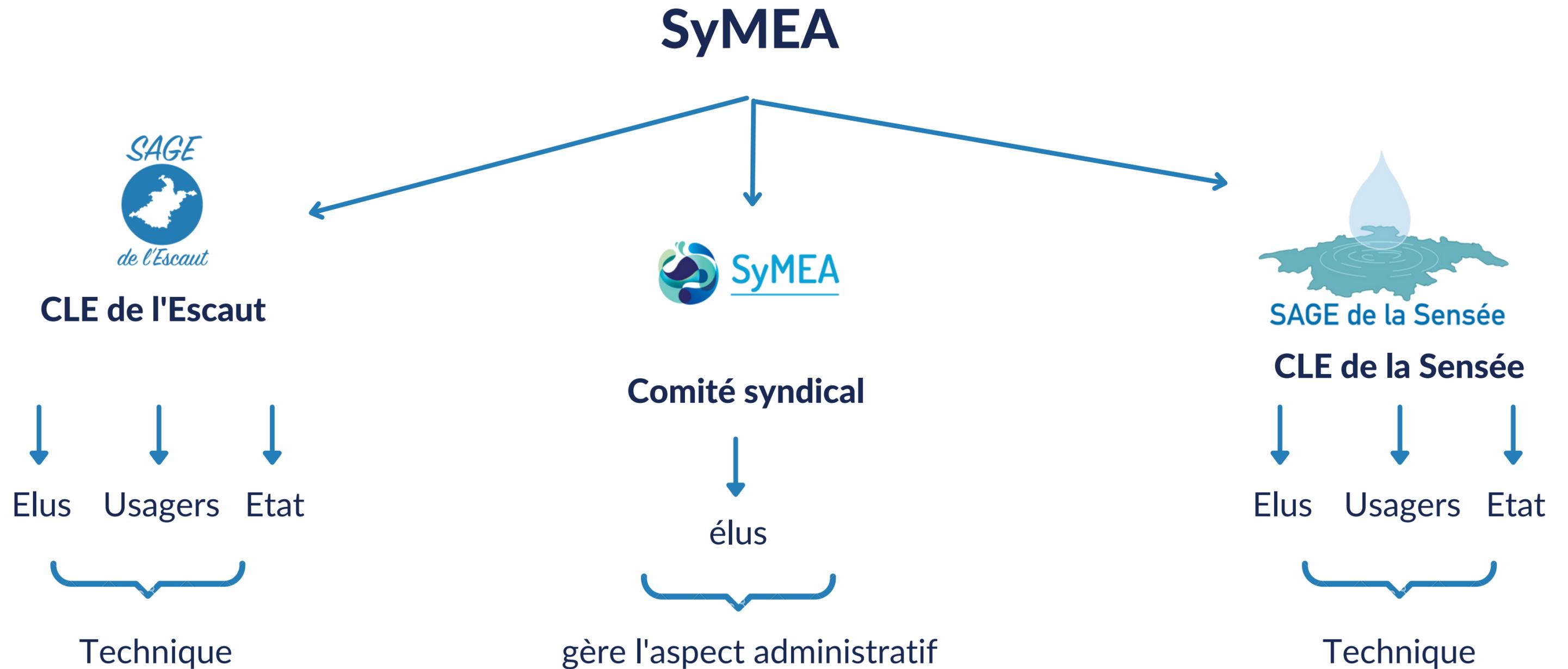


Le SAGE est élaboré par une **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, composé:

- d'un collège d'**élus** (50%)
- d'un collège des **usagers** (25%)
- d'un collège des **services de l'Etat** (25%)



# Fonctionnement du SyMEA



2014

Création du Syndicat Mixte de l'Escaut  
→ portage du SAGE de l'Escaut

2018

Extension sur le territoire de la Sensée  
SyMEA → portage des SAGE Escaut et  
Sensée

## Syndicat Mixte Escaut et Affluents

Compétences du Syndicat:

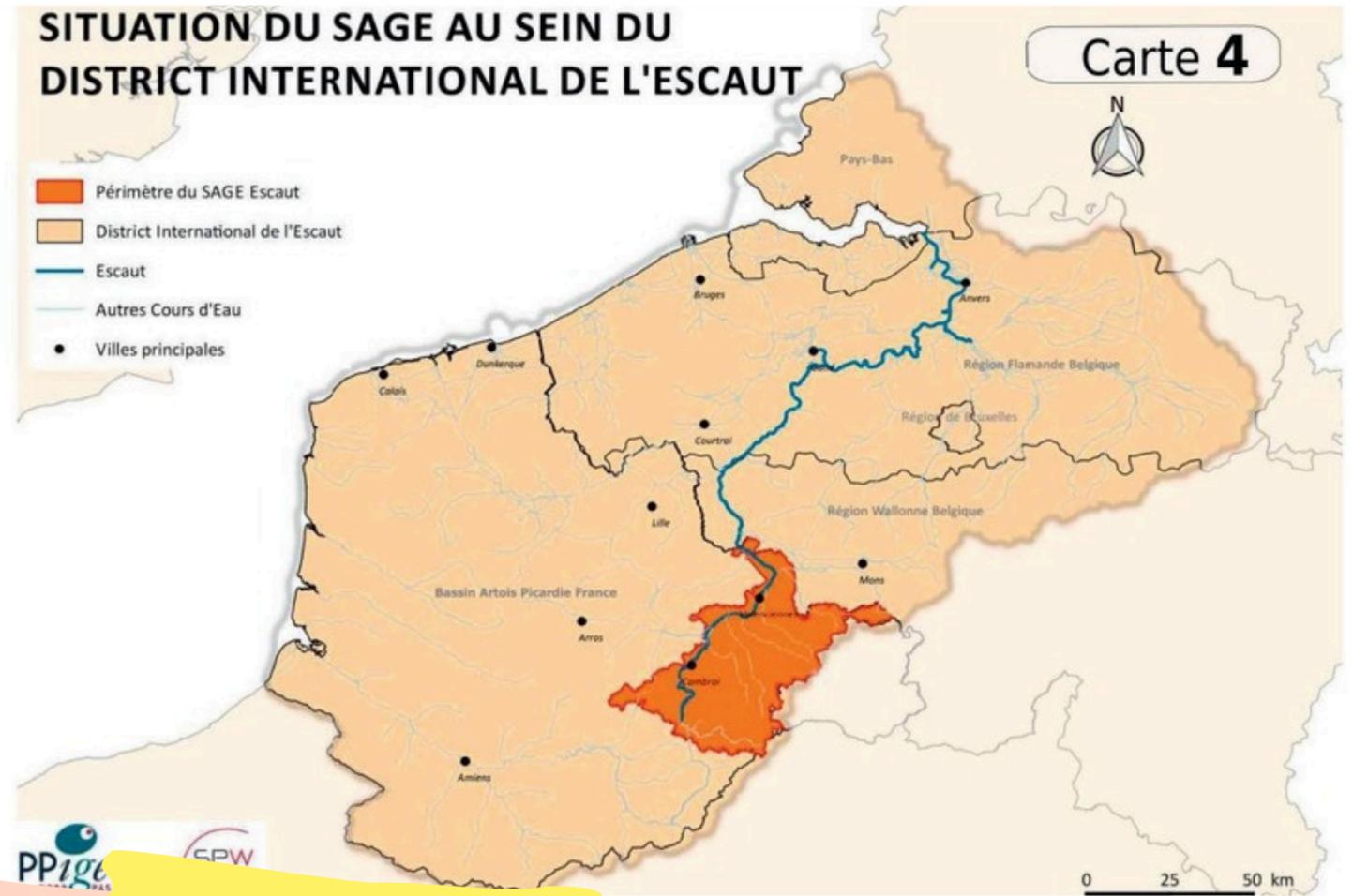
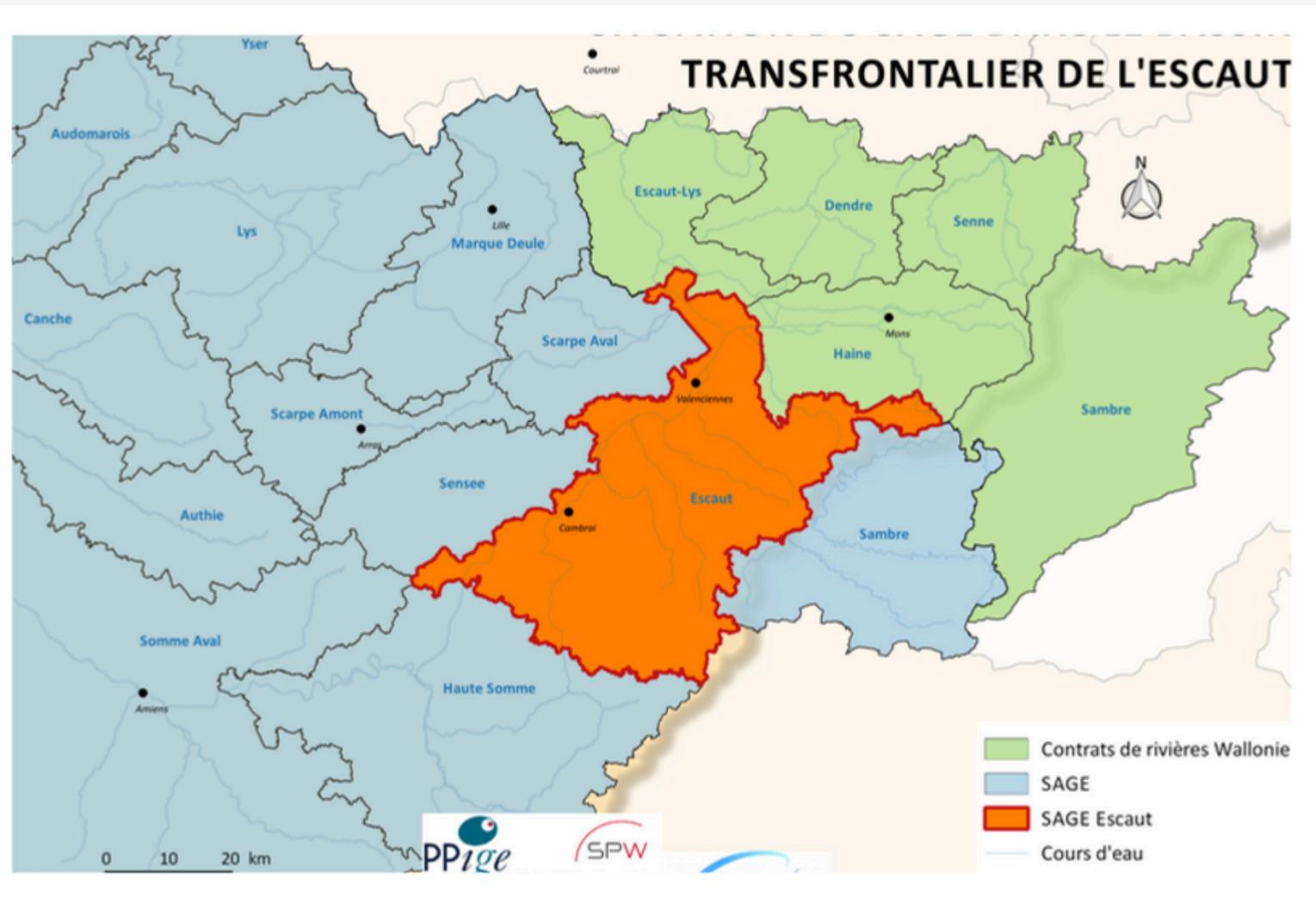
- 1 PORTAGE DES SAGE
- 2 COORDINATION DES ACTIONS SUR LES BASSINS VERSANTS
- 3 POSSIBILITÉ DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX DE SOLIDARITÉ DE BASSIN SUR DÉLÉGATION
- 4 COOPÉRATION INTER-SAGE
- 5 COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

A scenic landscape featuring a calm river on the left, a paved path on the right, and trees with autumn foliage. A large white teardrop-shaped graphic is centered over the image, containing the number '2' and the text 'Le SAGE de l'Escaut'.

2

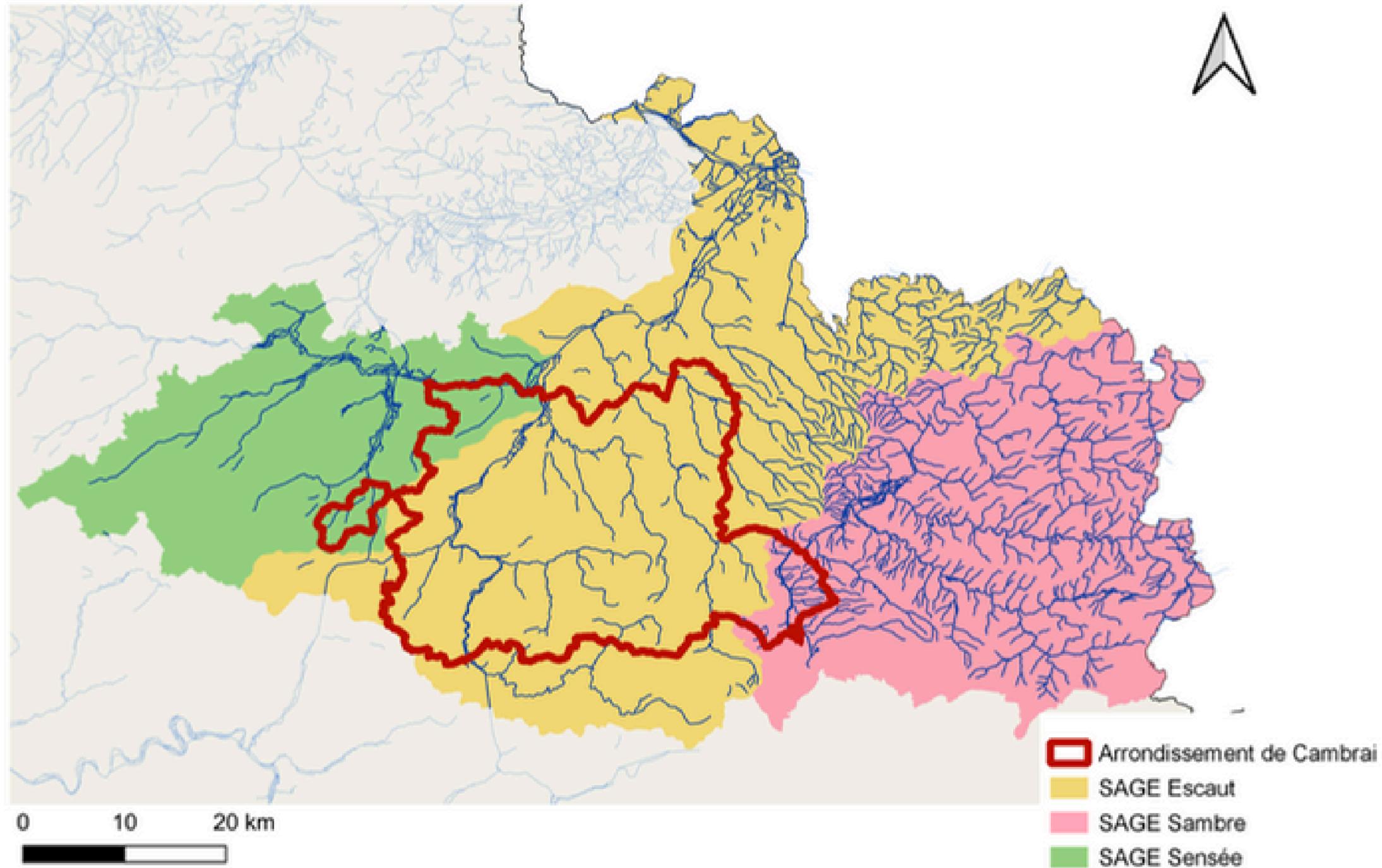
Le SAGE  
de l'Escaut

# Présentation générale

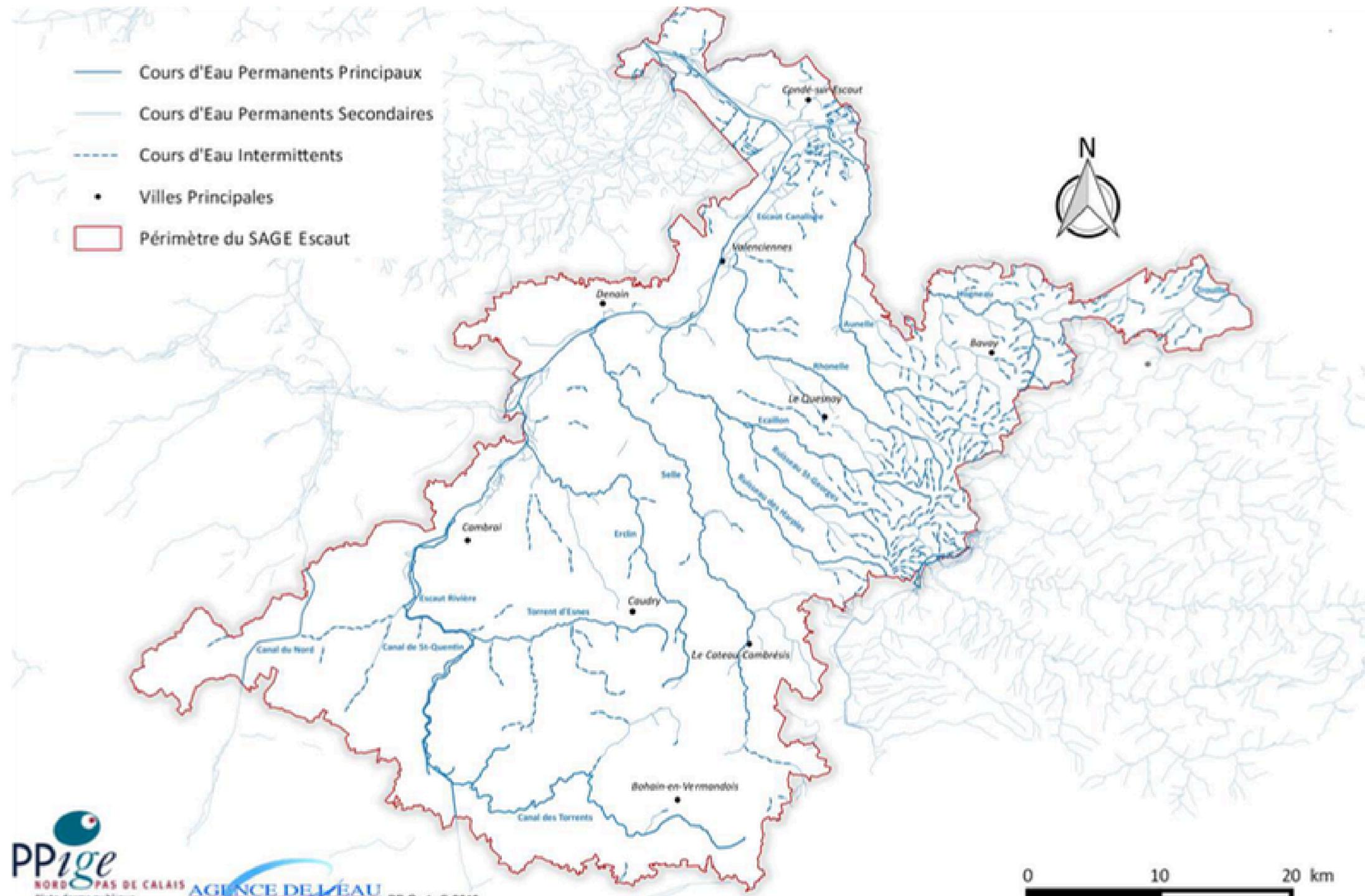


- Fleuve transfrontalier
- 4 SAGE mitoyens dont 2 affluents (Sensee et Scarpe aval)
- 2 contrats de rivière en Wallonie (Escaut-Lys et Haine)

# Les SAGE sur l'arrondissement de Cambrai

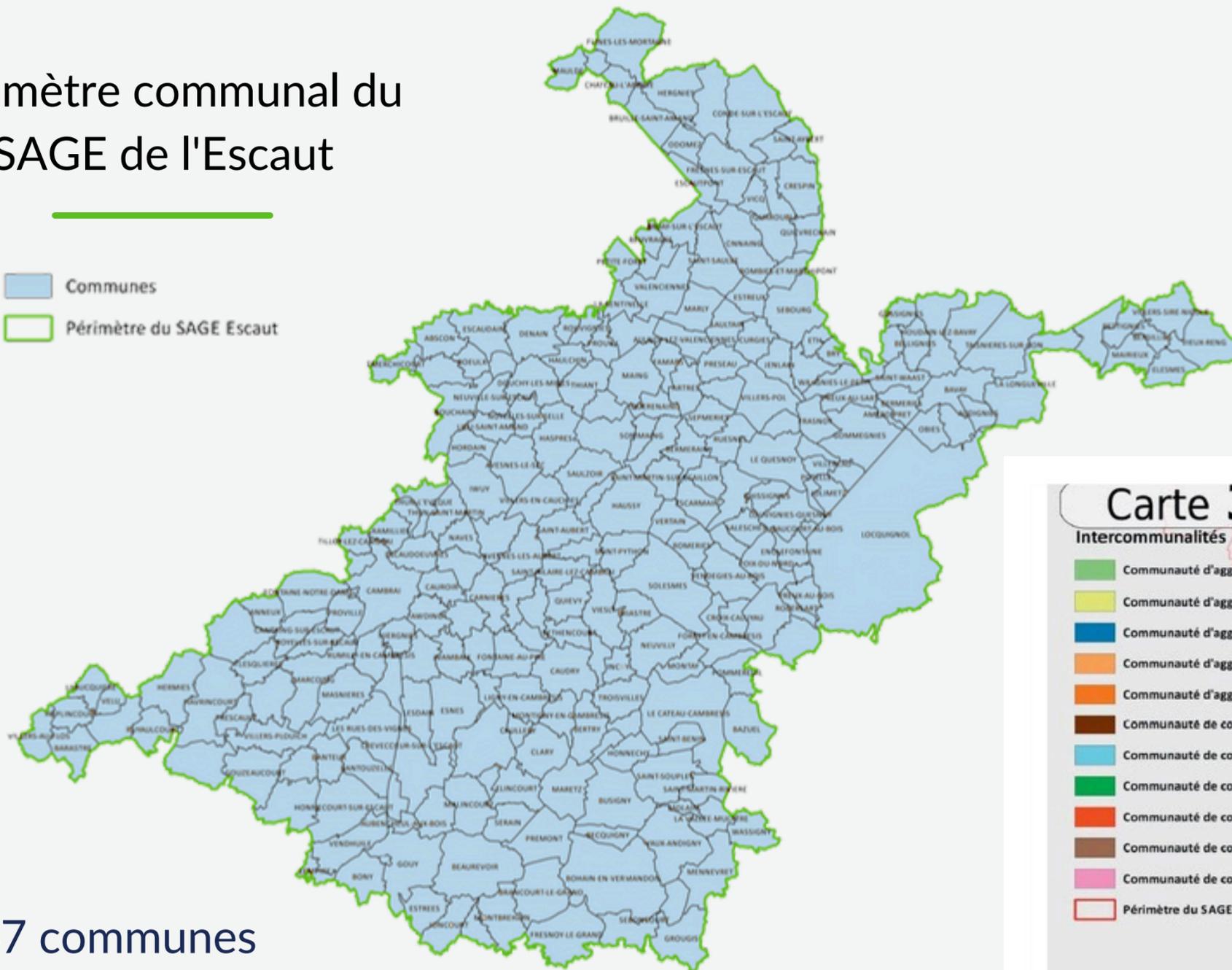


# Réseau hydrographique



## Périmètre communal du SAGE de l'Escaut

- Communes
- Périmètre du SAGE Escaut



- 247 communes
- 3 départements
- 2000 km<sup>2</sup>
- 500 000 habitants

## Organisation administrative du territoire

- 6 arrondissements
- 11 intercommunalités



# Enjeux et objectifs du SAGE

La Commission Locale de l'Eau a identifié **5 enjeux** pour le SAGE de l'Escaut:



Enjeu 1: Reconquérir les milieux aquatiques et humides

---



Enjeu 2 : Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations

---



Enjeu 3 : Améliorer la qualité des eaux

---



Enjeu 4 : Gestion de la ressource en eaux souterraines

---



Enjeu 5 : Gouvernance et communication

## ENJEU 2

# MAÎTRISER LES RUISSELLEMENTS ET LUTTER CONTRE LES INONDATIONS



# Enjeu 2: Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations

4

**Objectif 4:**  
Mettre en place une  
gestion intégrée des  
eaux pluviales



5

**Objectif 5:**  
 limiter le ruissellement et  
 l'érosion des sols hors  
 zones urbaines



6

**Objectif 6:**  
Caractériser l'aléa et réduire  
la vulnérabilité des biens et  
des personnes face au  
risque d'inondations



# Études



➤ bilan des connaissances aléas érosion

➤ Identifier les zones inondables (hors territoire couverts par un PPRi, Plan de prévention du risque inondation)

# Sensibilisation

- » techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (règle 3)
- » dans doc d'urbanisme :
  - réduction du risque de ruissellement (protection des haies, axes de ruissellement)
  - Zones naturelles d'Expansion des Crues
- » sensibilisation des agriculteurs (/ érosion)
- » développer la culture du risque (/ SLGRI: Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation)



## Règle 3 : limiter l'impact des rejets d'eaux pluviales des nouveaux projets

Les nouvelles installations, ouvrages, travaux ou activités, soumis à déclaration ou autorisation au titre de l'article L. 214-1 et suivants du code de l'environnement, ainsi que les installations classées pour la protection de l'environnement, visées aux articles L. 512-1 et suivants du Code de l'environnement, n'aggravent pas le risque d'inondation.

Ces nouveaux projets prévoient, dès lors que les conditions pédogéologiques et la qualité des eaux collectées le permettent, **l'infiltration des eaux pluviales**.

En cas d'impossibilité technique ou économique à recourir à l'infiltration, les nouveaux projets respectent un débit de fuite inférieur ou égal à 2 l/s/ha pour une pluie centennale.

A faire par les partenaires:

---



**Schémas directeurs de gestion  
des eaux pluviales**



Collectivités et EPCI  
compétents

---



**études sur aléas érosion et mise  
en place aménagements**



Collectivités et EPCI  
compétents

---

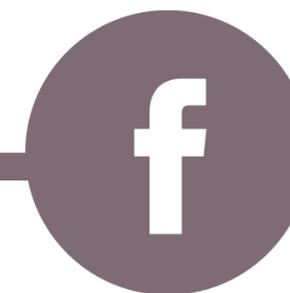


Les documents et actualités du SAGE sont à retrouver sur:



LE SITE INTERNET

<https://sage-escaut.fr/>



LA PAGE FACEBOOK

SAGE de l'Escaut

[sage.escaut@symea.net](mailto:sage.escaut@symea.net)